

Loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement :
quel impact pour les professionnels de l'accompagnement des
personnes en perte d'autonomie ?

CEFRAS Site Maine & Loire - 35 rue de la Barre à Angers

INSCRIPTION

*Ce bulletin peut être dupliqué en autant d'exemplaires souhaités.
Un bulletin par salarié inscrit.*

SALARIE

Nom :
Prénom :

Adresse :
.....

Tel :
Email :
.....

ETABLISSEMENT

Dénomination :
.....

Adresse :
.....

Tel :
Email :
.....

INSCRIPTION (Cochez la ou les spécialités de votre choix) :

- au socle commun (3h30)
- Spécialité 1** - 22 novembre 2017 (1/2 journée)
- Spécialité 2** - 29 novembre 2017 (1/2 journée)

TOTAL : 200 € (Socle commun + 1 spécialité)
ou 300 € (Socle commun + 2 spécialités)

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION

- Employeur
- Individuel
- Autres :

- Je joins un chèque à l'ordre du CEFRAS
- Je demande une facture
- Le règlement s'effectuera à réception

Signature et/ou cachet



**La loi relative à l'adaptation de la société
au vieillissement :**

Quel impact pour les professionnels de
l'accompagnement des personnes en perte
d'autonomie ?

**Formation organisée à distance
et en présentiel**

DATES DE FORMATION :

SOCLE COMMUN : APPROCHE TRANSVERSALE DU CADRE LÉGAL

3H30 - SESSION DE FORMATION OUVERTE À DISTANCE,
SUR LA PÉRIODE DU **23 OCTOBRE AU 12 NOVEMBRE 2017**



SPÉCIALITÉ 1 : L'IMPACT DE LA LOI POUR LES PROFESSIONNELS DES ÉTABLISSEMENTS

3H30 - SESSION DE FORMATION EN PRÉSENTIEL

22 NOVEMBRE 2017, DE 14H00 À 17H30

ET / OU

SPÉCIALITÉ 2 : L'IMPACT DE LA LOI POUR LES PROFESSIONNELS DU DOMICILE

3H30 - SESSION DE FORMATION EN PRÉSENTIEL

29 NOVEMBRE 2017, DE 14H00 À 17H30

PUBLIC :

Cadres et dirigeants des établissements et services médico-sociaux

INTERVENANTE : Myriam GODET, Juriste spécialisée en droit des personnes vulnérables. Coordinatrice pédagogique au CEFRAS, filière Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

TARIFS :

200 € (Socle commun + 1 spécialité)

300 € (Socle commun + 2 spécialités)

LIEU DE FORMATION :

CEFRAS Site Maine & Loire - 35 rue de la Barre à Angers (49)

CONTACT : Myriam JACQUET

Mail : m.jacquet@cefras.com (Tél. 02 41 30 99 18)

PROGRAMME

SOCLE COMMUN : APPROCHE TRANSVERSALE DU CADRE LÉGAL

Objectifs :

- ⇒ Comprendre le contexte de la mise en place de la loi
- ⇒ Connaître les grands axes de la loi
- ⇒ Identifier les nouvelles instances

Contenu :

- ⇒ L'origine de la loi
- ⇒ L'anticipation de la perte d'autonomie des personnes
- ⇒ L'adaptation des politiques publiques
- ⇒ L'amélioration de la prise en charge des personnes en perte d'autonomie
- ⇒ Le développement de la « silver économie »

SPÉCIALITÉ 1 : L'IMPACT DE LA LOI POUR LES PROFESSIONNELS DES ÉTABLISSEMENTS

Objectifs :

- ⇒ Repérer les nouvelles garanties pour les personnes vivant en établissement
- ⇒ Identifier les modalités d'accueil et d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie

Contenu :

- ⇒ Le principe de liberté d'aller et venir des personnes
- ⇒ Le renforcement du droit à l'information et de la recherche du consentement
- ⇒ L'accompagnement respectant le projet de vie de la personne
- ⇒ La transparence des prises en charge en EHPAD

SPÉCIALITÉ 2 : L'IMPACT DE LA LOI POUR LES PROFESSIONNELS DU DOMICILE

Objectifs :

- ⇒ Repérer les priorités du maintien à domicile des personnes
- ⇒ Identifier les structures et les moyens de la mise en œuvre du maintien à domicile des personnes

Contenu :

- ⇒ La refondation des services du domicile
- ⇒ Le soutien des aidants
- ⇒ L'adaptation du domicile
- ⇒ Le maintien à domicile impossible